

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 AVRIL 2021 – 20 h 30

EN VISIOCONFERENCE ET RETRANSMIS EN DIRECT SUR LE SITE WWW.CCMSL.FR

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de FLAGY
Commune de LA GENEVRAYE
Commune de MONTIGNY SUR LOING**

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

**Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT-MAMMES
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Commune de VILLECERF
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER
Commune de VILLE SAINT JACQUES**

Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mmes SCHNEIDER et BAYE
Mr DESVIGNES
Mme PERINI
Mmes MONCHECOURT, JACQUENET
Mr CORBEL
Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, LIMOGES, SEPTIERS
JOCHMANS, POULLIER, Mmes GRAU, GAUDIN, THALAMY, SAVAL-
BONET, EYRIGNOUX, DUMAS PRIMBAULT, EPIKMEN,
Mr BALLAND,
Mr COCHIN
Mme PENIFAURE
Mrs SURIER, PERRIN, Mme PIAT
Mrs MICHEL, TROUBAT, Mme PATTYN
Mme PILLOT
Mrs MOMON, BEUDAERT
Mr DEYSSON
Mme KLEIN, Mr GOISET
Mr BEAUFRETON
Mr DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES

**Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de DORMELLES
Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE**

**Commune de SAINT MAMMES
Commune de THOMERY**

Mme AUFILS donne pouvoir à M DEYSSON
M LARGILLIERE donne pouvoir à M DEYSSON
M BODIER donne pouvoir à Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD donne pouvoir à M JOCHMANS
Mr BRUMENT donne pouvoir à Mr DUCHATEAU
Mme VANNEAU donne pouvoir à Mr TROUBAT

ÉTAIENT ABSENTS

**Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE**

Mme SANS
Mr GUIMARD
Mme DARGNAT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION

Monsieur LETULLIER
Madame SCHEFFER
Madame VILMOT

Madame MALLET
Monsieur MATAKIAS

Directeur Général des Services
Directrice Financière
Directrice des affaires juridiques en charge de l'administration
générale et de la commande publique
Assistante du Président
Directeur de l'informatique et système d'information

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 20h32, procède à l'appel des conseillers communautaires par ordre alphabétique et constate que le quorum est atteint.

Suite à la crise sanitaire, cette assemblée se déroule en visioconférence et Monsieur SEPTIERS propose de passer au mémoire concernant les modalités de tenue de ce conseil.

Le contexte sanitaire lié à la propagation du virus COVID 19 a conduit le gouvernement français à prononcer des mesures de distanciation sociale incompatibles à la tenue en présentiel des instances des établissements publics. Aussi, comme les dispositions légales et réglementaires d'urgence le prévoient, le Conseil Communautaire du 13 avril 2021 se déroule en visioconférence.

Le courriel de convocation à l'instance indique le lien qui permettra aux conseillers communautaires de se connecter à la réunion au jour et à l'heure dite. Comme à leur habitude, les conseillers communautaires sont invités dès réception à confirmer leur présence et l'adresse courriel à partir de laquelle ils pourront se connecter et participer à la visioconférence.

En cas d'indisponibilité ou s'ils n'ont pas de matériel compatible à la visioconférence, ils pourront le cas échéant rédiger un pouvoir dans le respect des conditions statutaires.

Les propositions des modalités de tenue du prochain Conseil Communautaire sont :

- L'identification des participants sera établie par leurs voix en réponse à l'appel réalisé en début de séance par le Président, le quorum pouvant dès lors être vérifié,
- La tenue de la réunion fera l'objet d'un enregistrement et sera conservé jusqu'à l'approbation par l'instance du procès-verbal,
- Le comptage des votes se tiendra après chaque mise au vote : le Président invitera les personnes connectées au système de visioconférence à exprimer son vote par sa voix. Le comptage sera porté au compte-rendu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE :

- **L'établissement du quorum par l'appel du Président en début de séance,**
- **L'enregistrement des débats et la conservation de celui-ci jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance,**
- **Le comptage des votes par le Président qui invitera les personnes connectées à exprimer par leurs voix, leurs votes.**

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur SEPTIERS : Les principales informations ont été relayées dans le compte-rendu du Bureau Communautaire.

PCAET : Les 4 ateliers se sont tenus les 6 (Habitat, cadre bâti), 8 (Agriculture et consommation), 12 (Mobilités) et 13 avril derniers (économies, nouvelles énergies). La phase suivante sera la validation des fiches actions par les différents groupes pour une tenue d'un COPIL mi-mai et une validation du PCAET au prochain conseil communautaire de juin.

Centre aquatique du Grand Jardin : Le bâtiment sera achevé d'ici un mois. Les travaux extérieurs seront terminés dans quelques semaines. Il nous faudra attendre les autorisations administratives pour une ouverture. Celle-ci se fera en fonction des préconisations sanitaires liées au COVID.

Piscine des Collinettes : La présentation aux élus de Vernou la Celle sur Seine a eu lieu le 10 avril dernier et a recueilli un avis favorable au projet. Ce futur complexe sera complémentaire à celui du centre aquatique qui

accueillera les centres de loisirs et les familles. Une présentation du projet à la population sera faite le 22 mai. Nous allons lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Centre de vaccination : Point sur le centre de vaccination : 3000 vaccinations à ce jour, 700 vaccinations par semaine. M le Président adresse ses vifs remerciements pour l'investissement de M MICHEL, Maire de Thomery et de toute l'équipe de bénévoles ou de personnes qui se sont mobilisés pour tenir ce centre (personnel soignant, encadrant...) ainsi que le personnel de la Communauté de Communes qui se charge du transport des administrés. C'est grâce à cette transversalité entre les services, cette synergie de compétences et la coopération entre les collectivités que le centre peut accueillir et vacciner la population.

Rouler en grand : MSL a répondu à l'appel à projet du Département pour organiser une ronde d'halloween.

Championnat de France sur route de l'avenir junior organisé par le Département : Des réunions de coordination auront lieu afin d'organiser et d'encadrer ce grand événement qui se déroulera en grande partie sur le territoire de la Communauté de Communes autour de 11 épreuves qui réunissent des clubs avec 750 coureurs.

Vidéo-Protection : Concernant le projet global, un inventaire des demandes des communes est en cours de réalisation. Le bureau d'études va se rapprocher de ses dernières.

Animations pendant les vacances : Malgré de nombreuses activités arrêtées, le service des Sports a pu s'adapter aux dernières directives sanitaires en proposant des activités extérieures aux 4-17 ans. Un nouveau record de participation a été atteint soit à ce jour 660 enfants accueillis dans les différentes animations proposées.

DÉCISIONS

Monsieur SEPTIERS procède à la lecture de la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil. Aucune question sur les décisions prises.

2021.33 du 4 mars 2021

Vente de véhicules au garage Citroën sis 2 avenue des Renardières – Ecuelles – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne :

- Renault Kangoo immatriculé 258-EAM-77 pour un montant de 1 300 €,
- Renault Kangoo immatriculé AS-423-EQ pour un montant de 700 €,
- Ford Transit immatriculé 220-ECH-77 pour un montant de 3 200 €

2021.34 du 4 mars 2021

Signature avec la DRIEE d'une convention ayant pour objet de mettre en œuvre l'opération « Animation d'un document de gestion (DOCOB) du site Natura 2000 Rivières du Loing et du Lunain.

Le montant de la subvention attribuée par la DRIEE à Moret Seine et Loing est de 35 247 €.

2021.35 du 8 mars 2021

Signature du marché n° 2021/1 relatif aux Travaux de restructuration de la piscine du Grand Jardin à Moret sur Loing – lot couverture thermique avec HAEHN SAS pour un montant de 114 000 € HT.

La durée du marché est de 3 mois à compter de la notification du marché.

2021.36 du 8 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne d'une convention ayant pour objet de définir les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière pour la mise en œuvre du projet « Promeneurs du Net ».

Le montant de la subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne à Moret Seine et Loing est de 1 500 € par an.

La convention est conclue pour 3 ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

2021.37 du 11 mars 2021

Signature avec l'URSL d'une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés à l'Espace des Habitants (EDH) sis rue des Marronniers à Villemer pour l'organisation de conférences ponctuelles ou d'ateliers hebdomadaires.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} avril 2020.

2021.38 du 15 mars 2021

Signature d'un avenant de prorogation de contrat du lot 2 Assurance « tous risques chantier et responsabilité du maître de l'ouvrage » du marché n° 2019/10 relatif à la souscription des contrats d'assurance « DOMMAGES OUVREMENT ET GARANTIES DIVERSES » applicables à l'opération de construction suivante : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DU JARDIN ayant pour objet de prolonger la durée initiale jusqu'au 30 avril 2021.

L'incidence financière de cet avenant est de 13 110,82 € TTC.

En conséquence, le montant du marché du lot n° 2 est ainsi porté à la somme de 37 875,70 € TTC.

2021.39 du 15 mars 2021

Sollicitation d'une subvention de 35 000 € auprès de l'Etat pour couvrir une partie des dépenses pour la mise en place de l'action « Jeunes engagés de la ruralité » donc l'objectif est de développer l'accueil de volontaires en service civique en zone rurale au sein du territoire de Moret Seine et Loing.

2021.59 du 16 mars 2021

Signature d'une convention avec l'UDSP 77 ayant pour objet l'organisation de formation de maintien et d'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail pour des groupes de 4 à 10 personnes. La participation financière est arrêtée à la somme de 600 € TTC.

La convention est conclue pour l'année en cours jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

2021.60 du 18 mars 2021

De signer d'une convention avec le Poney Club de Montigny sur Loing ayant pour objet l'organisation d'un stage équestre aux Poney Club de Montigny sur Loing les 12, 13, 15 et 16 juillet 2021 pour 12 enfants de 6 à 11 ans.

Le coût total de la prestation s'élève à 1 920 euros TTC.

La convention est valable pour la durée du stage.

2021.61 du 18 mars 2021

Signature d'une convention avec le Golf Club Montereau la Forteresse ayant pour objet l'organisation d'un stage de golf au Golf de la Forteresse du lundi 23 au vendredi 27 août 2021 (inclus), pour 18 jeunes de 11 à 17 ans.

Le coût total de la prestation s'élève à 750 euros TTC.

La convention est valable pour la durée du stage.

2021.62 du 18 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'une convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire ayant pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention.

La convention est conclue du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.63 du 22 mars 2021

Signature avec « les Paris Plus » d'une convention ayant pour objet de :

- promouvoir et renforcer l'attractivité des destinations par des actions complémentaires de celles mises en place par les différents partenaires,
- favoriser la consommation touristique des différents territoires et par conséquent les retombées économiques,
- valoriser la région Paris-Est à travers la promotion des sites majeurs 77.

Moret Seine et Loing s'engage à verser une participation financière annuelle de 100 € TTC.

Cette convention prend effet à compter de sa signature pour l'année 2021.

2021.64 du 25 mars 2021

Signature avec ASSISQUAL d'un avenant n° 1 au bail commercial 15 février 2013 ayant pour objet d'entériner le changement de gérant et de siège social pour le Preneur, à savoir :

- Gérant : Mme Aline LEBouc, Gérante, née le 25 novembre 1982 à Melun (77000), demeurant au 18 rue des Latteux – 77850 HERICY,

- Siège social : 1 rue Montchavant – Hôtel d'Entreprises des Renardières – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021.

2021.65 du 25 mars 2021

Autorisation donnée à Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de Moret Seine et Loing, à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente d'un bâtiment d'activités sis au 5 avenue des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne (Commune déléguée d'Ecuelles), d'une surface plancher de 1 050 m² et son terrain d'assiette de 4 278 m² (166ZB403), au profit de la Société Flex Fuel Energy Development, au prix de 600 000 € H.T.

La signature est prévue le 26 mars 2021 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

2021.66 du 26 mars 2021

Création d'une régie de recettes « activités MSL » à compter du 1^{er} mai 2021 auprès du Service Informatique basé au 18 allée Gustave Prugnat – Moret sur Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La régie encaisse les produits suivants :

Activités Jeunesse

1. Activités périscolaires (soirées et mercredi),
2. Ateliers,
3. Transports avec les véhicules de la collectivité,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Centre Social – Espace des Habitants

1. Ateliers créatifs,
2. Ateliers numériques,
3. Ateliers ASB/ASL,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Sports

1. Mercredi pour les 4-6 ans,
2. Mercredi pour les 6-12 ans,
3. Vacances,
4. Stage en interne,
5. Randonnée.

Ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Carte bancaire,
2. Compte Payfip,
3. Numéraire,
4. Chèques bancaires ou postaux,
5. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

2021.67 du 26 mars 2021

Création d'un sous régie de recettes « activités MSL » à compter du 1^{er} mai 2021 auprès du service Centre Social basé au 98 rue Grande – 77430 Champagne sur Seine

La sous régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La sous régie encaisse les produits suivants :

Activités Jeunesse

1. Activités périscolaires (soirées et mercredi),
2. Ateliers,
3. Transports avec les véhicules de la collectivité,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Centre Social – Espace des Habitants

1. Ateliers créatifs,
2. Ateliers numériques,
3. Ateliers ASB/ASL,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Sports

1. Mercredi pour les 4-6 ans,
2. Mercredi pour les 6-12 ans,
3. Vacances,
4. Stage en interne,
5. Randonnée.

Ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Carte bancaire,
2. Compte Payfip,
3. Numéraire,
4. Chèques bancaires ou postaux,
5. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

2021.68 du 26 mars 2021

Création d'un sous régime de recettes « activités MSL » à compter du 1^{er} mai 2021 auprès du service Espace des Habitants basé rue des Marronniers – 77250 Villemer

La sous régime fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La sous régime encaisse les produits suivants :

Activités Jeunesse

1. Activités périscolaires (soirées et mercredi),
2. Ateliers,
3. Transports avec les véhicules de la collectivité,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Centre Social – Espace des Habitants

1. Ateliers créatifs,
2. Ateliers numériques,
3. Ateliers ASB/ASL,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Sports

1. Mercredi pour les 4-6 ans,
2. Mercredi pour les 6-12 ans,
3. Vacances,
4. Stage en interne,
5. Randonnée.

Ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Carte bancaire,
2. Compte Payfip,
3. Numéraire,
4. Chèques bancaires ou postaux,
5. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

2021.69 du 26 mars 2021

Création d'un sous régime de recettes « activités MSL » à compter du 1^{er} mai 2021 auprès du service Sports et Evènementiel basé au 18 allée Gustave Prugnat – Moret sur Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

La sous régime fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La sous régime encaisse les produits suivants :

Activités Jeunesse

1. Activités périscolaires (soirées et mercredi),
2. Ateliers,
3. Transports avec les véhicules de la collectivité,

4. Sortie avec prestataires.

Activités Centre Social – Espace des Habitants

1. Ateliers créatifs,
2. Ateliers numériques,
3. Ateliers ASB/ASL,
4. Sortie avec prestataires.

Activités Sports

1. Mercredi pour les 4-6 ans,
2. Mercredi pour les 6-12 ans,
3. Vacances,
4. Stage en interne,
5. Randonnée.

Ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Carte bancaire,
2. Compte Payfip,
3. Numéraire,
4. Chèques bancaires ou postaux,
5. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

2021.70 du 26 mars 2021

La régie mixte Centre Social instituée auprès du Service Centre Social est clôturée à compter du 1^{er} mai 2021. Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

2021.71 du 26 mars 2021

La régie de recettes « Jeunesse et Sports instituée auprès du Service Jeunesse et Sports est clôturée à compter du 1^{er} mai 2021.

Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

2021.72 du 29 mars 2021

Signature avec BL Évolution – SCOP EC d'un contrat ayant pour objet de compléter l'accompagnement sur le PCAET afin d'aider Moret Seine et Loing à remplir les exigences de la nouvelle évolution réglementaire.

Le montant total de la prestation est de deux mille cent euros hors taxe (2 100 € HT).

2021.73 du 29 mars 2021

Signature avec les communes membres et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Villemer / Treuzy Levelay / Nonville d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des agents de la Direction des Systèmes d'Information pour exercer des missions ponctuelles.

La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} mai 2021 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2021.74 du 29 mars 2021

Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire avec la Société EQUIMETH ayant pour objet de prolonger le délai de cette dernière jusqu'au 31 août 2021 en raison du retard dans l'exécution des travaux.

L'avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties du présent avenant.

2021.75 du 29 mars 2021

Modification de l'article 5 de la régie de recettes « Office de Tourisme » concernant l'ajout du virement bancaire sur le compte de dépôt de fonds dans les modes de recouvrement des recettes

2021.76 du 29 mars 2021

De signer avec la commune de Villemer une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local du bâtiment l'Espace des Habitants (EDH) situé rue des Marronniers à Villemer pour le stockage de petit matériel destiné à l'usage des associations.

Cette convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 15 mai 2021 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2021.77 du 29 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeune enfant « Crèche Collective Les Moussaillons » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.78 du 29 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeune enfant « Halte-Garderie La Farandole » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.79 du 29 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeune enfant « Halte-Garderie Les Matinées à Jouer » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.80 du 29 mars 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeune enfant « Micro Crèche Arc en Ciel » ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

2021.81 du 31 mars 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société MSL-SEM au 1^{er} avril 2021 comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er avril 2019	ILAT 3T2018 = 112,74	3 811,50 €
1er avril 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	3 861,87 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2021.82 du 1^{er} avril 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société Flex Fuel Energy Development au 1^{er} mai 2021 comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er mai 2021	ILAT 4T2019 = 115,43	93 9110,24 €
1er mai 2021	ILAT 4T2020 = 114,063	92 795,64 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2021.83 du 1^{er} avril 2021

Signature d'une convention pour l'année 2021 avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat concernant l'accueil et l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA.

DONT ACTE.

ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération n°2021.88 : Convention avec les personnels de santé dans le cadre de la campagne de vaccination

Monsieur SEPTIERS : Comme indiqué en point d'information, un centre de vaccination a été implanté à Thomery co-géré entre la ville et la Communauté de Communes de Moret Seine & Loing, il convient d'entériner une convention afin d'assurer la rémunération des intervenants de santé et de solliciter par la suite une compensation forfaitaire auprès de l'Agence Régionale de Santé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE la Communauté de communes de Moret Seine et Loing à contractualiser avec le personnel soignant nécessaire à la campagne vaccinale gérée par Moret Seine et Loing et la ville de Thomery, conformément au modèle de convention joint en annexe ;

FIXE le taux horaire de vacation à :

- 50 euros entre 8 heures et 20 heures ;
- 75 euros entre 20 heures et 23 heures et entre 6 heures et 8 heures ;
- 100 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.

- Délibération n°2021.89 : Petites villes de demain

Monsieur SEPTIERS : « Petites villes de demain » (PVD) est un dispositif visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. À ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets (écologie, compétitivité, cohésion).

Deux communes du territoire sont lauréates du dispositif PVD : Champagne-sur-Seine et Moret-Loing-et-Orvanne. L'EPCI doit être cosignataire des conventions PVD avec les villes et l'État et être associé aux différentes études liées au projet.

Chaque commune disposera de son chef de projet. La convention entre les communes et la Communauté de Communes concerne un poste de manager de centre-ville employé par la CCMSL et financé pour partie par la Banque des territoires.

Monsieur ZAKEOSSIAN : Ces programmes sont liés à des communes qui ont été retenues par la Préfecture pour le renforcement de certains volets notamment la revitalisation commerciale et des questions d'habitat. Certaines problématiques après diagnostic pourront peut-être donner une vision d'ensemble pour les commerces de la communauté. L'idée étant d'en faire profiter l'ensemble des communes et de déverrouiller certaines problématiques.

Monsieur GONORD : Il est évident que ce diagnostic permettra un retour d'expérience et sera bénéfique pour la revitalisation des centres-villes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la CCMSL à concourir à la réalisation des projets « Petites Villes de Demain » par la recherche de financement et la création d'un poste de manager de centre-ville.

SPORTS & EVENEMENTIEL

- Délibération n°2021.90 : Règlement intérieur du centre aquatique du Grand Jardin

Monsieur SEPTIERS : En vue de l'ouverture du centre aquatique du Grand Jardin, il convient d'établir un règlement intérieur afin de définir les règles de fonctionnement telles que les conditions d'accès et d'utilisation, les activités, les leçons de natation, la sécurité, la surveillance, les sanctions et responsabilités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le règlement intérieur du centre aquatique du Grand Jardin.

➤ Délibération n°2021.91 : Thématiques et tarifs des stages – été 2021

Monsieur SEPTIERS : En vue de développer les activités proposées aux administrés du territoire de MORET SEINE & LOING, il est proposé d'organiser des stages à thème pendant la période estivale (juillet et août) de l'été 2021. Ces stages sont destinés aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux familles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le planning des stages à thème durant la période estivale ainsi que les tarifs présentés.

TOURISME

➤ Délibération n°2021.92 : Vente de nouveaux produits

Monsieur SEPTIERS : Dans le cadre de la valorisation du territoire communautaire, l'Office de Tourisme MORET SEINE & LOING souhaiterait diversifier son offre en proposant de nouveaux produits locaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la tarification des nouveaux produits et l'actualisation des tarifs pour les cartes IGN.

FINANCES

➤ PROPOSITION DE VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2021 ET PRODUIT GEMAPI

Monsieur SEPTIERS : Aucun taux n'est augmenté en dehors de la TEOM, les taux proposés permettent de financer les participations demandées par les syndicats exerçant la compétence OM.

La CFE reste à 26.29%, le foncier bâti 3.60%, le foncier non bâti 2.25%, la GEMAPI ne bouge pas à 139 400€. La seule variation se trouve au niveau des syndicats d'ordures ménagères, en fonction du syndicat auquel chaque commune appartient.

Les taux sont indiqués dans le mémoire transmis.

Monsieur ZAKEOSSIAN : Sur la fiscalité des ménages, les taux de la Communautés de communes sont élevés. 13% au-dessus de la moyenne départementale. Une réflexion de fond est à mener, notamment dans le cadre du projet de territoire.

Monsieur SEPTIERS : Une invitation à une réunion sur ce sujet a été faite. Cela s'explique par des éléments légaux et de compétence.

Monsieur ZAKEOSSIAN : En dehors de ces explications, des choix pourraient être autres.

➤ Délibération n°2021.93 : Vote du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Monsieur SEPTIERS : Depuis 2017, le taux de CFE est unique sur l'ensemble des communes à l'exception de FLAGY pour laquelle un processus de lissage du taux sur 12 ans a été voté suite à leur adhésion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
FIXE à compter du 1er Janvier 2021, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises – CFE à 26,29 %

➤ Délibération n°2021.94 : Vote des taux de foncier bâti et non bâti -2021

Monsieur SEPTIERS : Lors de la réforme de 2010, les EPCI ont récupéré une partie de la fiscalité ménage, à savoir :

- l'ancienne part départementale, augmentée des frais de gestion rétrocédés par l'Etat, soit 7,69% ;
- les frais de gestion de l'Etat appliqués sur le taux moyen pondéré de foncier non bâti des Communes membres soit 2,37% ;
- la taxe additionnelle sur le foncier non bâti soit 35,85 % (taux figé par la réforme) ;

A compter de 2020, les collectivités ne peuvent plus faire évoluer le taux de Taxe d'Habitation et à compter de 2021, une fraction de TVA à verser au titre de la compensation du produit de Taxe d'Habitation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,

FIXE à compter du 1er Janvier 2021, les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti à 3,60 % ;
- Taxe foncière sur le non bâti à 2,25 % ;

12 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, JOCHMANS, BODIER, POUILLIER Mmes GAUDIN, SAVAL-BONET, EYRIGNOUX, DUMAS-PRIMBAULT, GRAU, SOUCHARD

➤ Délibération n°2021.95 : Vote des taux d'enlèvement des ordures ménagères - 2021

Monsieur SEPTIERS : MORET SEINE & LOING doit voter les taux de TEOM à appliquer sur son territoire en fonction des participations demandées par les syndicats et de l'évolution des bases d'imposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,

FIXE les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1er Janvier 2021, comme suit :

- ZIP 01 MORET : 10,40 % – Commune Nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, Communes de Saint Mammès, Villecerf et Villemer ;
- ZIP 02 CHAMPAGNE : 10,90 % – Commune de Champagne sur Seine ;
- ZIP 03 THOMERY : 10,30 % – Commune de Thomery ;
- ZIP 05 VERNOU : 14,00 % – Commune de Vernou la Celle sur Seine ;
- ZIP 06 VILLE ST JACQUES : 18,00 % – Commune de Ville Saint Jacques ;
- ZIP 07 MONTIGNY SUR LOING : 9,90 % – Commune de Montigny sur Loing ;
- ZIP 09 VILLEMARECHAL : 14,70 % – Commune Nouvelle de Villemaréchal ;
- ZIP 10 DORMELLES : 13,90 % – Commune de Dormelles ;
- ZIP 11 FLAGY : 16,90 % – Commune de Flagy ;
- ZIP 01 AUTRES COMMUNES : 14,20 % – Communes de La Genevraye, Nonville, Paley, Remauville et Treuzy Levelay ;
- ZIP 02 SOUPPES / POLIGNY / NANTEAU : 13,90 % – Commune de Nanteau sur Lunain ;

1 abstention : Madame SCHNEIDER

➤ Délibération n°2021.96 : Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - Fixation du produit de la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2021

Monsieur SEPTIERS : Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 25 Juin 2018 a instauré la taxe et fixé un produit de 139 400 € pour l'année 2019 afin de couvrir les participations à verser aux syndicats exerçant cette compétence pour notre territoire :

- EPAGE du Bassin du Loing 94760 € ;
- EPTB Seine Grand Lacs – Convention PAPI = 10 000 € ;
- Syndicat Mixte des Rus Val de Seine = 35 000 €

Monsieur ZAKEOSSIAN : La GEMAPI est le moyen de lutte pour les questions d'inondation, sujet sensible pour notre bassin. C'est donc un levier fondamental.

Monsieur SEPTIERS : C'est l'EPAGE qui a la compétence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI à 139 400 € à compter du 1er Janvier 2021.

➤ Délibération n°2021.97 : BUDGET 2021 – subventions et participations

Monsieur SEPTIERS : Les subventions et participations aux associations doivent être votées distinctement du budget. Les conseillers communautaires siégeant dans les conseils d'administration de ces organismes ne peuvent pas prendre part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCORDE les subventions suivantes (compte 6574) :

- ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 8 272 € ;
- Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;
- La Palme Aquadémique : 1 525 € ;

ACCORDE les participations suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

- Mission Locale de la Seine et du Loing : 44 000 € - Compte 65738 ;
- Foyer des élèves du Collège Elsa Triolet : 600 € - Compte 6574 ;
- Act'Art 77 – Scènes Rurales : 17 500 € - Compte 6574 ;
- Association Musique en Seine: 30 310 € - Compte 6574 ;
- Association Accords : 49 046 € - Compte 6574 ;
- Association Seine Harmonie : 21 142 € - Compte 6574 ;
- Université Rurale Seine et Loing : 4 000 € - Compte 6574 ;
- SEM MSL : 230 000 € - Compte 6574 ;
- Seine et Marne Environnement – Dispositif SARE (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) : 24 000 € - Compte 6574 ;
- CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (convention d'objectifs) : 7 000 € – Compte 6574 ;
- Paris Plus : 4 700 € (Budget Annexe Office de Tourisme) – Compte 6574.

➤ Délibération n°2021.98 : Participation aux ALSH - Journées Enfants 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la participation financière à 5,67 € par journée enfant réalisée en 2020 aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement situés sur le territoire de Moret Seine et Loing ;

PRECISE que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing.

➤ Délibération n°2021.99 : Participation aux accueils périscolaires - Journées Enfants 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la participation financière à 0,50 € par journée/enfant réalisée en 2020 (hors temps extrascolaires, vacances scolaires et mercredis). Le système de calcul du nombre de journée/enfant se décompose comme suit :

- Une présence d'un enfant le matin avant l'ouverture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Une présence d'un enfant le soir après la fermeture de l'école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Les temps de pause méridienne ou de restauration ne sont pas pris en compte.

PRECISE que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing.

➤ REPRISES ET AFFECTATIONS DE RESULTATS

Monsieur SEPTIERS rappelle que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2020 dès le Budget Primitif 2021. C'est donc une obligation légale.

- Délibération n°2021.100 : Budget Principal M14 CC Moret Seine et Loing - Budget 2021 – Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 213 473,37 €
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 6 963 437,81 €
- Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 176 761,18 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – Communauté de Communes Moret Seine et Loing les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 1 390 234,55 €
- C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 390 234,55 €
- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 5 573 203,26 €

- Délibération n°2021.101 : Budget Annexe M14 - Office de Tourisme Moret Seine et Loing – Budget 2021 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 306,50 €
- La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de 0,00 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement positif reporté : 306,50 €
- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 0,00 €

- Délibération n°2021.102 : Budget Annexe M4 - Hôtel Entreprises Moret Seine et Loing – Budget 2021 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 82 740,06 €
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 423 964,98 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 82 740,06 €
- C/ R 1068 – Autres réserves : 82 740,06 €
- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 341 224,92 €

- Délibération n°2021.103 : Budget Annexe M14 - Pôle Economique des Renardières - Budget 2021 - Reprise et Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un déficit de 186 832,17 €
- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 213 706,24 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – Pôle Economique des Renardières les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 186 832,17 €
- C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 186 832,17 €
- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 26 874,07 €

- Délibération n°2021.104 : Budget Annexe M14 - Ancien Site ABB - Budget 2021 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 295 198,94 €

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 332,27 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – Ancien Site ABB les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement positif reporté : 295 198,94 €

- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 2 332,27 €

➤ Délibération n°2021.105 : Budget Annexe M14 - CISPD – Budget 2021 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les résultats suivants :

- La section d'investissement fait apparaître un résultat de 0,00 €

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 519,73 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2020 dès le budget primitif 2021

AFFECTE au Budget 2021 – CISPD les résultats 2020 de la façon suivante :

- C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 519,79 €

➤ Délibération n°2021.106 : créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur SEPTIERS : Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. L'irrécouvrabilité d'une créance peut être temporaire dans le cas d'une créance admise en non-valeur ou définitive lorsqu'elle est éteinte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessous - ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article 6541.

Exercice	Référence	Reste dû	Motifs de la présentation
2016	T – 704	0,05 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2008	T – 297	46,62 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 425	34,41 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 560	46,62 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 650	46,62 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2011	T – 18	316,57 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2017	T – 310	5,87 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2013	T – 751	0,96 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2007	T – 1153	34,02 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2007	T – 564	34,83 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2007	T – 777	5,88 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2007	T – 884	37,26 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2007	T – 975	34,02 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 138	46,62 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 233	46,62 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2008	T – 1003	12,87 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

➤ Délibération n°2021.107 : Provisions créances douteuses

Monsieur SEPTIERS : Le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande le 5 Mars 2021 pour l'entreprise SFP2 qui gère le Moulin de Gueliz à Paley actuellement en redressement judiciaire depuis le 17 Février 2021.

La créance s'élève à 480 € et correspond à de la taxe de séjour pour la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2017 – Titres émis sur les exercices 2017 et 2018.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 480 € sur le Budget Annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing.**

➤ Délibération n°2021.108 : Créances irrécouvrables – Admission en créances éteintes

Monsieur SEPTIERS : Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. L'irrécouvrabilité d'une créance peut être temporaire dans le cas d'une créance admise en non-valeur ou définitive lorsqu'elle est éteinte.

La Trésorerie de Montereau a transmis une demande le 4 Mars 2021 d'admission en créances éteintes en raison de la clôture pour insuffisance d'actif suite à liquidation judiciaire de 2 sociétés ARIPA et ASII. Ces créances concernent des loyers impayés d'un montant de 116 962,56 € pour les années 2010 et 2011.

Monsieur MOMON : Demande si la société ASII est une filiale d'ARIPA et si l'on peut continuer les poursuites ?

Monsieur SEPTIERS : confirme que la société ASII est bien une filiale d'ARIPA et qu'on ne peut continuer les poursuites suite au jugement du tribunal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'admettre les créances éteintes figurant dans le tableau ci-dessous - ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article 6542 du Budget Annexe Ancien Site ABB.

Exercice	Référence	Reste dû	Motifs de la présentation
2010	T – 8	6 458,25 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2010	T – 9	6 585,48 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 12	182,10 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 18	6 664,40 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 24	15 410,46 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 28	6 664,40 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 3	6 585,48 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 8	6 585,48 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 25	15 410,46 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 29	15 595,13 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 30	15 410,46 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire
2011	T – 34	15 410,46 €	Clôture insuffisante actif sur RJ / Liquidation judiciaire

➤ ADOPTION DES BUDGETS 2021

Monsieur SEPTIERS : Conformément au rapport d'orientations budgétaires adopté lors du dernier Conseil communautaire du 15 mars 2021, le Budget intègre les impacts de la pandémie et l'annulation de certaines activités ou animations comme la fermeture de l'office du Tourisme, Ce qui explique à la fois le niveau des recettes escomptées en raison de la baisse des activités sur le territoire communautaire mais aussi en matière de dépenses de fonctionnement comme des dépenses exceptionnelles réalisées pour protéger les agents communautaires. Enfin, le budget intègre des dépenses qui visent à soutenir et à accompagner la reprise économique, touristique, culturelle et sociale.

Monsieur SEPTIERS rappelle qu'une note d'information de 22 pages a été envoyée à tous les conseillers communautaires ainsi que tous les documents budgétaires. Il commente les différents documents projetés et appelle à d'éventuelles observations.

➤ Délibération n°2021.109 : Budget Primitif 2021 – Budget Principal M14 CCMSL

Monsieur ATLAN demande de faire un effort sur la CFE suite à la situation économique que traverse les entreprises

Monsieur SEPTIERS rappelle à Mr ATLAN que le taux de la CFE vient d'être voté à l'unanimité au point n°6, que les entreprises sont soutenues par différents dispositifs d'accompagnement et d'aides au niveau communautaire, départemental (fond résilience...) et national (la loi des finances pour réduire les valeurs locatives industrielles...)

Monsieur ZAKEOSSIAN demande une analyse économique de la situation des entreprises assujetties à ses différentes aides.

Monsieur SEPTIERS répond qu'il prend note de la demande en compte.

Monsieur ZAKEOSSIAN demande s'il ne serait pas possible d'envisager un effort plus soutenu dans l'accompagnement sur la rénovation énergétique puisque que nous sommes dans une année de lancement du PCAET.

Monsieur GONORD rappelle que le PCAET ne sera voté qu'en juin, que l'évaluation de l'autorité environnementale se fera juillet/septembre et que les premières actions ne se mettront en place que vers la fin de l'année.

Monsieur SEPTIERS répond qu'il est prévu 50 000 € de provisions pour les études et lancer les premières actions du PCAET.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité

ADOpte le Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

12 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, JOCHMANS, BODIER, POUILLIER Mmes GAUDIN, SAVAL-BONET, EYRIGNOUX, DUMAS PRIMBAULT, GRAU, SOUCHARD

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	3 430 830 €	013 – Atténuations de charges	65 500 €
012 – Charges de personnel	6 996 740 €	70 – Produits des services	721 700 €
014 – Atténuation de produits	4 337 712 €	73 – Impôts et taxes	18 422 788 €
65 – Charges de gestion courante	7 622 097 €	74 – Dotations, subventions et participations	3 600 800 €
66 – Charges financières	368 000 €	75 – Produits de gestion courante	93 140 €
67 – Charges exceptionnelles	17 910 €	76 – Produits financiers	17 400 €
022 – Dépenses imprévues	1 082 €	77 – Produits exceptionnels	40 €
023 – Virement à la section d'investissement	5 450 000 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 100 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 300 €	002 – Résultat reporté	5 573 203 €
TOTAL	28 578 671 €	TOTAL	28 578 671 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	52 199,90 €	13 – Subventions d'investissement	387 105 €
204 – Subventions équipement versées	1 146 000 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	1 497 650 €	23 – Immobilisation en cours	100 000 €
23 – Immobilisation en cours	2 411 914 €	10 – Immobilisations corporelles	1 441 690,08 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 273 800 €	165 – Dépôts et cautionnement reçus	760 €
27 – Autres immobilisations financières	400 000 €	27 – Autres immobilisations financières	50 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 100 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	648 805 €
Restes à réaliser	1 690 411,10 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	5 450 000 €
001 – Solde d'exécution négatif	1 390 235 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	354 300 €
		Restes à réaliser	1 513 649,92 €
TOTAL	9 946 310,00 €	TOTAL	9 946 310,00 €

➤ Délibération n°2021.110 : Budget Primitif 2021 - Budget Annexe M14 Office de Tourisme Moret Seine et Loing

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte le Budget Primitif 2021 – Office de Tourisme de Moret Seine et Loing.**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	135 780 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	239 120 €	70 – Produits des services	10 000 €
014 – Atténuation de produits	20 000 €	73 – Impôts et taxes	50 000 €
65 – Charges de gestion courante	5 700 €	74 – Dotations, subventions et participations	0 €
66 – Charges financières	0 €	75 – Produits de gestion courante	347 574 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	76 – Produits financiers	0 €
68 – Provisions semi-budgétaires	480 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	4 184 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 €	002 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	407 574 €	TOTAL	407 574 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	4 800 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Immobilisations corporelles	0 €

16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €	27 – Autres immobilisations financières	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	4 184 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 €
		001 – Résultat reporté	306 €
TOTAL	4 800 €	TOTAL	4 800 €

➤ Délibération n°2021.111 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe M14 Hôtel Entreprises

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte le Budget Primitif 2021 – Hôtels Entreprises de Moret Seine et Loing.**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	139 590 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	108 617 €	74 – Dotations, subventions et participations	0 €
66 – Charges financières	47 400 €	75 – Produits de gestion courante	181 150 €
67 – Charges exceptionnelles	82 000 €	76 – Produits financiers	0 €
022 – Dépenses imprévues	3 407 €	77 – Produits exceptionnels	1 850 €
023 – Virement à la section d'investissement	128 956 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 600 €	002 – Résultat reporté	341 224 €
TOTAL	544 570 €	TOTAL	544 570 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Immobilisations corporelles	82 741 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	143 210 €	27 – Autres immobilisations financières	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 346 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	128 956 €
001 – Solde d'exécution négatif	82 741 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 600 €
		001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	246 297 €	TOTAL	246 297 €

➤ Délibération n°2021.112 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe M14 Pôle Économique des Renardières

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte le Budget Primitif 2021 – Pôle Economique des Renardières.**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	427 000 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	0 €	74 – Dotations, subventions et participations	48 326 €
66 – Charges financières	45 000 €	75 – Produits de gestion courante	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200 €	002 – Résultat reporté	26 874 €
TOTAL	475 200 €	TOTAL	475 200 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	400 000 €
21 – Immobilisations corporelles	93 096 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Immobilisations corporelles	186 833 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	110 000 €	27 – Autres immobilisations financières	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	199 896 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	186 833 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200 €
		001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	789 929 €	TOTAL	789 929 €

➤ Délibération n°2021.113 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe M14 Ancien Site ABB

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte le Budget Primitif 2021 – Ancien Site ABB de Moret Seine et Loing.**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	10 000 €	013 – Atténuations de charges	0 €

012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	117 000 €	74 – Dotations, subventions et participations	128 668 €
66 – Charges financières	4 000 €	75 – Produits de gestion courante	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	002 – Résultat reporté	2 332 €
TOTAL	131 000 €	TOTAL	131 000 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	6 538 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Immobilisations corporelles	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	288 660 €	27 – Autres immobilisations financières	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
		001 – Résultat reporté	295 198 €
TOTAL	295 198 €	TOTAL	295 198 €

➤ Délibération n°2021.114 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe M14 CISPD

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte le Budget Primitif 2021 – CISPD.**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	2 519 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	0 €	70 – Produits des services	0 €
014 – Atténuation de produits	0 €	73 – Impôts et taxes	0 €
65 – Charges de gestion courante	0 €	74 – Dotations, subventions et participations	2 000 €
66 – Charges financières	0 €	75 – Produits de gestion courante	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	76 – Produits financiers	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	002 – Résultat reporté	519 €
TOTAL	2 519 €	TOTAL	2 519 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
204 – Subventions équipement versées	0 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
23 – Immobilisation en cours	0 €	10 – Immobilisations corporelles	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €	27 – Autres immobilisations financières	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
		001 – Résultat reporté	0 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 45.

Le Président

P. SEPIERS



La Secrétaire de séance

S. MONCHECOURT

